

« Il faut un seul doctorat avec plusieurs voies, c'est un point acquis » (Simone Bonnafous)

Paris - Publié le mardi 14 avril 2015 à 18 h 17 - Actualité n° 39224 - Imprimé par ab. n° 13929

« Nous pensons qu'il faut un seul doctorat avec plusieurs voies, c'est un point acquis », déclare Simone Bonnafous, directrice de la Dgesip, en clôture du colloque intitulé « le doctorat : atout pour l'avenir » organisé par le MENESR avec le concours de l'ANRT, le 14/04/2015 à Paris. « Certains disaient qu'il fallait un doctorat professionnel, mais nous avons tranché », ajoute-t-elle.

« Nous avons appréhendé la question doctorale dans son ensemble. Nous prenons le temps de la réflexion sur l'arrêté sur le doctorat et la refonte du décret qui régit le contrat doctoral », précise-t-elle par ailleurs.

« Le doctorat doit bien être le diplôme le plus important et avancé de l'enseignement supérieur » (Simone Bonnafous)

- « Nous avons appréhendé la question doctorale dans son ensemble. Nous prenons le temps de la réflexion sur l'arrêté sur le doctorat et la refonte du décret qui régit le contrat doctoral. »
- « Le doctorat doit bien être le diplôme le plus important et avancé de l'enseignement supérieur. C'est déjà une expérience professionnelle, ce n'est pas le dernier stade de "l'expérience" étudiante ».
- « Il y a une reconnaissance générale de la rupture du passage du master à la thèse ». Celle-ci laisse place « au doute, à l'échec, à la capacité de rebondir, au travail de façon collective... »

« Un seul doctorat exigeant et de haut niveau »

- « Il ne peut pas y avoir deux doctorats, mais un seul doctorat exigeant et de haut niveau. La thèse sur travaux, ce n'est pas la même chose que la VAE. La VAE prend en compte déjà l'expérience acquise. »
- « Ce n'est pas la même chose de dire "il faut diversifier les formes d'accès au doctorat" et "il y a plusieurs doctorats" ».
- « Il y eu des hésitations. Certains disaient qu'il fallait reconnaître le doctorat professionnel. Nous avons tranché : nous pensons qu'il faut un seul doctorat avec plusieurs voies, c'est un point acquis. »
- « Au Cneser du 13/04/2015, en gros, la communauté étudiante plaidait pour un encadrement du doctorat. Elle demandait un process pour qu'il soit encadré par arrêté et par le ministère. De l'autre côté, une partie de la communauté universitaire souhaitait une version la plus "light" possible », une « autonomie de souplesse pour l'encadrant et l'établissement. »

- « Nous avons du temps, il y aura encore quelques mois de concertation. Il faut que le décret sur le contrat doctoral soit amené au même rythme que la réforme du doctorat elle-même. »